Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502040-20260407-D2026_39-DE

NOUVOITOU
BIEN VIVRE ENSEMBLE

Commune de Nouvoitou

Séance du Conseil municipal
7 avril 2026 à 20 heures

Le 7 avril 2026 à 20H, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 31 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Gilles DENIS, Maire.

PRÉSENTS : G. DENIS – S. DESENDER – A. TESSIER – E. MENEUST – J. JAMIER – F. TOURNELLEC – D. GARCIA – I. DUCHEMIN – J. LABBE - P. TOURTIER – M. LE GAL – A. LE ROY – M. JOUZEL – M. PENFORNIS – P. NUGUES – V. THIERRY – S. MAZOUAD – A. MOUISEL – J. EVRARD – N. BERRUER – R. DUBREUIL – J. TESSIER - P. CABARET - A. BELLAMY– A. OLLIVIER – S. LEMOND – M. RAHIM

ABSENTS EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. DESENDER

2026-39 DESIGNATION DE REPRESENTANT AU SUET

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation de délégués titulaires et suppléants au sein de toutes les instances, structures et syndicats intercommunaux auxquels la collectivité adhère ou participe. Chaque structure définit en ses statuts le nombre de délégués par commune.

Considérant les statuts du syndicat,

Considérant en conséquence qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-7,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE : Sabine DESENDER, Isabelle DUCHEMIN, Pascal CABARET comme délégués titulaires et Gilles DENIS, Jérémie LABBE, Antoine OLLIVIER comme délégués suppléants à l'École de Musique et de Danse du SUET.**

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité

Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A Nouvoitou, le 7 avril 2026

La secrétaire de séance
Sabine DESENDER

Le Maire,
Gilles DENIS

MAIRIE DE NOUVOITOU (ILLE-&-VILAINE)